

E/3246/Rev.2
E/CN.12/530/Rev.2



NATIONS UNIES

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE

RAPPORT ANNUEL

(9 AVRIL 1958 — 23 MAI 1959)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS: VINGT-HUITIÈME SESSION
SUPPLÉMENT N° 4

NEW-YORK

167 (VIII). Évaluation du programme pour la période 1959-64

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que le Conseil économique et social, par sa résolution 664 (XXIV), a demandé une évaluation de la portée, des tendances et du coût des programmes ordinaires des Nations Unies dans les domaines économique et social pour la période 1959-64,

Considérant que l'évaluation du programme de travail de la Commission pour la période 1959-64, telle qu'elle apparaît dans le rapport du secrétaire exécutif intitulé « Préparatifs pour l'évaluation du programme de 1959-64 » (E/CN.12/500), met en évidence l'importance toujours croissante de la fonction dont la Commission doit s'acquitter en faisant des études d'utilité pratique et en favorisant la coordination des diverses activités relatives au développement économique de l'Amérique latine,

Prend note avec satisfaction de l'orientation générale du rapport du secrétaire exécutif;

Prie le Conseil économique et social et les autres organismes compétents des Nations Unies d'accorder toute l'attention qu'il mérite à ce document.

22 mai 1959.

168 (VIII). Rapport du Comité du commerce sur les travaux de sa deuxième session

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que le Comité du commerce, créé par la résolution 101 (VI), lui a présenté son rapport sur les travaux de sa deuxième session, dans lequel se trouvent des résolutions fort importantes visant à l'établissement du marché commun latino-américain,

Décide:

1. De prendre note avec satisfaction du rapport du Comité du commerce sur les travaux de sa deuxième session;

2. De prier le secrétaire exécutif d'accorder la plus haute priorité aux travaux recommandés dans les diverses résolutions adoptées par le Comité du commerce, afin que celui-ci puisse tenir sa troisième session aussitôt que possible.

22 mai 1959.

169 (VIII). Lieu et date de la neuvième session

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Vu les articles premier et 2 de son règlement intérieur,

Remercie le Gouvernement du Venezuela de la généreuse invitation qu'il lui a faite de tenir sa neuvième session dans la ville de Caracas,

Décide que sa neuvième session se tiendra à Caracas en avril 1961.

23 mai 1959.

Quatrième partie

PROJET DE RÉSOLUTION SOUMIS AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL POUR ADOPTION

Le Conseil économique et social,

Prend acte du rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine, pour la période du 9 avril 1958 au 23 mai 1959 (E/3246 Rev. 1), ainsi que des résolutions et recommandations contenues dans le résumé des débats de la huitième session de la Commission et approuve le programme de travail et l'ordre de priorité présentés dans ce rapport.

Cinquième partie

PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE DE PRIORITÉ POUR 1959-60

220. Au cours de sa séance plénière du 22 mai 1959, la Commission a approuvé à l'unanimité le programme de travail et l'ordre de priorité exposés ci-après.

PRINCIPES FONDAMENTAUX

221. Pour préparer le programme de travail et l'ordre de priorité, les organes subsidiaires de la Commission et le Secrétaire exécutif ont tenu compte, comme par le passé, d'une série de principes fondamentaux et des décisions du Conseil économique et social et de l'Assem-

blée générale, ainsi que des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, concernant les programmes et les priorités dans les domaines économique et social, la concentration et la coordination des efforts et des ressources, le contrôle et la limitation de la documentation, le calendrier des conférences et d'autres questions connexes. Ils ont accordé une attention toute spéciale aux recommandations figurant dans les résolutions 324 (XI), 362 B (XII), 402 B (XIII), 451 A (XIV), 497 C (XVI), 553 (XVIII), 557 (XVIII), 590 (XX), 597 (XXI), 604 (XXI), 630